

# La taxation de la bande passante, techniquement impossible

L'idée d'un impôt sur la bande passante pour mieux taxer les grands acteurs américains d'Internet, n'est plus d'actualité, semble-t-il. Sollicité pour avis sur ce dossier par le gouvernement, le régulateur des télécoms, l'**Arcep**, estime qu'il est impossible techniquement de distinguer avec précision, et de manière fiable, les flux qui transitent sur les réseaux français, selon [Les Echos](#).

## Netflix ciblé, Dailymotion épargné ?

[Relancé en début d'année](#) par la ministre de la Culture, **Fleur Pellerin**, le projet vise à taxer la bande passante à partir d'un certain seuil. Et ce dans le but de cibler les plus grands consommateurs d'octets (**YouTube, Netflix...**), tout en épargnant les acteurs français et européens du secteur, Dailymotion, par exemple, et de rendre cette taxe déductible de l'impôt sur les sociétés. L'hypothèse, qui met à mal le principe d'**égalité devant l'impôt**, avait été fraîchement accueillie par les éditeurs de logiciels et solutions Internet réunis au sein de l'Afdel. « *Cette taxe aurait pour conséquence immédiate de confier aux opérateurs télécoms et à leurs partenaires habilités la responsabilité d'évaluer la bande passante. Une perspective qui, au-delà de la faisabilité, soulève de nombreuses questions en termes de neutralité d'Internet* », indiquait l'organisation en février dernier. Pour l'Afdel, « *taxer la bande passante revient à poser des barrières à l'entrée pour les start-up du Cloud et d'Internet* ».

## Pas la bonne solution, pour Axelle Lemaire

Début septembre, **Axelle Lemaire**, secrétaire d'Etat au Numérique, s'était elle-même déclarée peu favorable à la taxation de la bande passante pour rééquilibrer le rapport de force entre acteurs du numérique et soutenir la création. « *On sait très bien que les flux passeraient par d'autres pays, d'autres tuyaux, et cela supposerait d'entrer dans des considérations techniques qui sont aujourd'hui infaisables* », avait argumenté sur [France Culture](#) la secrétaire d'État. Les principes de neutralité du Net et de loyauté des plateformes sont inscrits dans son projet de loi pour une République numérique.

**Lire aussi :**

[La taxe sur la bande passante refait surface et débat](#)

[Fiscalité du numérique : Le CNN enterre la taxe Colin-Collin](#)

crédit photo © arahan - Fotolia.com